

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Paris, le 25 JUIN 2004

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU BUDGET  
ET À LA RÉFORME BUDGÉTAIRE

N° 2B-04-2344

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

**Objet : Projet de loi de finances pour 2005 - annexe relative aux cabinets ministériels.**

P.J. : 3

Depuis le PLF 2000, une annexe explicative au projet de loi de finances est élaborée chaque année pour faire apparaître les moyens en personnel affectés aux cabinets ministériels.

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2005, je vous prie de trouver ci-joint les documents destinés à apprécier les moyens en personnel de votre cabinet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, accompagnés d'une note explicative.

Pour faciliter le travail de vos services, il est précisé que les documents sont accessibles par voie électronique dans les mêmes conditions que l'an dernier.

L'information demandée concerne :

- Les effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2004, répartis par fonction et par mode de recrutement, en distinguant les femmes et les hommes ;
- L'utilisation des dotations indemnitaires (indemnité pour sujétions particulières des personnels des cabinets) et des dotations en « points cabinet ».

Compte tenu des délais impartis pour la remise de cette annexe au Parlement, je vous saurais gré de bien vouloir retourner à la direction du budget ces documents dûment renseignés pour le 1<sup>er</sup> août prochain.



Dominique Bussereau



Nicolas SARKOZY

MINISTRE (Ministre délégué, Secrétaire d'Etat):

REPARTITION DES EFFECTIFS DU CABINET AU 1ER JUILLET 2004														
FONCTION	Personnels affectés par le ministère				Personnels mis à disposition				Fonctionnaires détachés		Personnels sur contrat (,points cabinets)		TOTAL	
	Titulaires		Contractuels		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes										
<b>1. Membres du Cabinet</b>														
Directeur du Cabinet														
Directeur-adjoint du Cabinet														
Chef et chef-adjoint du Cabinet														
Conseiller et conseiller technique														
Chargé de mission														
Autres collaborateurs														
<b>Total membres du Cabinet</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2. Personnels chargés des fonctions support</b>														
Protection, sécurité														
Assistance (administration, courrier, secrétariat..)														
Intendance (cuisinier, hotellerie..)														
Logistique (chauffeur...)														
<b>Total personnels chargés des fonctions support</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total général des personnels (1+2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
											<b>Total général (H+F) :</b>		<b>0</b>	

FONCTION	pers. mis à disposition	
	Hommes	Femmes
<b>1. Membres du Cabinet</b>		
Chef et chef-adjoint du Cabinet		
Conseiller et conseiller technique		
Autres collaborateurs		
<b>Total membres du Cabinet militaire</b>	0	0
<b>2. Personnels chargés des fonctions support</b>		
Assistance (administration, courrier, secrétariat..)		
Logistique (chauffeur...)		
<b>Total personnels chargés des fonctions support</b>	0	0
<b>Total général du cabinet militaire (1+2)</b>	0	0
<b>Total général du cabinet militaire (H+ F)</b>	<b>0</b>	

MINISTRE (Ministre délégué, Secrétaire d'Etat):

REPARTITION DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2004											
FONCTION	Personnels affectés par le ministère				Personnels mis à disposition		Fonctionnaires détachés		Personnels sur contrat (points cabinets)		TOTAL
	Titulaires		Contractuels		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes							
<b>1. Membres du Cabinet</b>											
Directeur du Cabinet											0
Directeur-adjoint du Cabinet											0
Chef et chef-adjoint du Cabinet											0
Conseiller et conseiller technique											0
Chargé de mission											0
Autres collaborateurs											0
<b>Total membres du Cabinet</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2. Personnels chargés des fonctions support</b>											
Protection, sécurité											0
Assistance (administration, courrier, secrétariat..)											0
Intendance (cuisinier, hôtellerie..)											0
Logistique (chauffeur...)											0
<b>Total personnels chargés des fonctions support</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total général des personnels (1+2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total général (H + F) :</b>										<b>0</b>	

# MOYENS DES CABINETS MINISTERIELS

**MINISTRE** (Ministre délégué, Secrétaire d'Etat):

## POINTS CABINETS UTILISES AU 1er JUILLET 2004

	Fonctionnaires détachés		Personnels sur contrat		Total	
	effectifs	points cabinets	effectifs	points cabinets	effectifs	points cabinets
<b>1. Membres du Cabinet</b>					0	0
<b>2. Personnels chargés des fonctions support</b>					0	0
<b>Total général (1+2)</b>	0	0	0	0	0	0

## REPARTITION DE L'INDEMNITE POUR SUJETIONS PARTICULIERES AU 1ER JUILLET 2004

Crédits inscrits en LFI 2004*	
consommation au 1er juillet 2004	
Nombre de bénéficiaires:	0
dont: membres du Cabinet	
dont: personnels chargés des fonctions support	

\* à remplir sous réserve des changements de périmètre ministériel intervenus en 2004.

**Visa du contrôleur financier.**

Date:

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2005**  
**ANNEXE « JAUNE »**

**LES CABINETS MINISTERIELS**  
**Notice explicative**

Deux types de documents sont à renseigner :

**1. Un tableau « Effectifs et origine des personnels des Cabinets ministériels » au 1er juillet 2004.**

Ce tableau recense tous les personnels qui participent à l'activité du cabinet ministériel : la première partie reprend la liste des membres du cabinet ministériels nommés au Journal officiel, la seconde partie retrace les effectifs des collaborateurs chargés des « fonctions support ».

*Cas particulier :*

- Collaborateurs exerçant simultanément plusieurs fonctions : pour ces derniers afin d'éviter tout double compte, il conviendra lorsqu'ils exercent simultanément des fonctions auprès de plusieurs ministres ou secrétaires d'Etat, de les comptabiliser une seule fois au titre de la fonction que vous estimerez principale.

- Cabinet militaire : lorsqu'il est constitué en tant que tel, vous voudrez bien renseigner le modèle joint. Il est précisé qu'en l'absence de cabinet militaire, il conviendra d'intégrer les militaires affectés dans le cabinet civil.

**2. Un tableau à remplir relatif à l'indemnité pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels et aux dotations en points cabinet.**

Ces données ne pouvant être obtenues que par section ministérielle, il est nécessaire de regrouper les secrétaires d'Etat et les ministres délégués sous l'autorité du ministre de plein exercice.

Pour ce tableau, destiné à faire ressortir notamment la consommation des crédits au titre de l'indemnité pour sujétions particulières, le visa du contrôleur financier est requis.

**Les classeurs excel correspondant aux tableaux à remplir sont téléchargeables depuis le site internet du minéfi à l'adresse suivante : <http://alize.finances.gouv.fr/budget/menucir.htm> (ligne correspondant à la circulaire n°2<sup>B</sup>-04-2344 du 25 juin 2004).  
Vous devez remplir les classeurs excel et les renvoyer sous forme de message électronique avec des fichiers excel joints à l'adresse suivante : [monique.schwartz-autissier@budget.finances.gouv.fr](mailto:monique.schwartz-autissier@budget.finances.gouv.fr)**